

ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le Président;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°DCC2026-44 du Conseil communautaire du 16 avril 2026 portant création et fixation des modalités de composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu les désignations intervenues au sein des conseils municipaux des communes membres ;

Considérant que la délibération du 16 avril 2026 prévoit que chaque commune membre peut désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

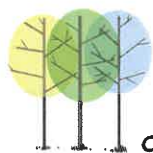
Considérant qu'il appartient au Président de constater la composition de la commission ;

ARRETE N° 111/2026

Article 1 – Composition de la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange est composée des membres suivants :

Membre	CLECT
Président	Roland CHLOUP
BAZONCOURT	Olivier ARTUR
	Jean-Claude BAIXAS
BURTONCOURT	Henri SCHOUMACHER
	Aline MULLER
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	Jérôme CRIDELICH
	Guido FERRIN
COINCY	Sophie ALLAIS
	Olivier DELHOMME
COLLIGNY MAIZERY	Hervé MESSIN
	Jean-Philippe WEISSE
COURCELLES CHAUSSY	Etienne LOGNON
	Patrick GRELOT
COURCELLES-SUR-NIED	Nathalie PRUDHOMME
	Laurent ADAM
FAILLY	Alain DALSTEIN
	Jean-Marc LEROY
GLATIGNY	Angélique MILLAN
	Jérémy MOSA
HAYES	Nicole RECHT
	Armand KLEIN
LES ETANGS	Jackie REMION
	Séverine JEANNEAU



MAIZEROY	Jean-François LEIDELINGER
	<i>Marillac SCHMITT</i>
MARSILLY	Thibaut MAINFRAY
	<i>Bernard BARRE</i>
OGY MONTROY FLANVILLE	Aline GULINO
	<i>Damien LEVE</i>
PANGE	Christian DOMBRET
	<i>Gérald LHENRY</i>
RAVILLE	Matthieu GOBILLOT
	<i>Cyrille BECKER</i>
RETONFEY	Christian PETIT
	<i>Norbert NICOLAS</i>
SAINTE BARBE	Nathalie D'ACUNTO
	<i>Thibaut AUBURTIN</i>
SAINT HUBERT	Grégory MICHEL
	<i>Sylvie RICHARD</i>
SANRY LES VIGY	Michel PETIT
	<i>Lionel GUIRAUT</i>
SANRY SUR NIED	Bernard KREBS
	<i>Guy GRANDTHOUVENIN</i>
-SERVIGNY LES RAVILLE	Raphaël DUPONT
	<i>Marie-Anne ANDRE</i>
SERVIGNY LES SAINTE BARBE	Joël SIMON
	<i>Serge LORRAIN</i>
SILLY SUR NIED	Gilles POINSIGNON
	<i>Audrey GARBE</i>
SORBEY	Claude SPINELLI
	<i>Dominique WILLEMIN</i>
VIGY	Nicolas RAVAINÉ
	<i>Loyce CZAPKA</i>
VILLERS STONCOURT	Eddy CERISEY
	<i>Christophe AMADIEU</i>
VRY	Frédéric GHIZZO
	<i>Alan KELSEN</i>

Les suppléants sont indiqués en italique pour chaque commune, en-dessous du nom du titulaire.

Article 2 : Durée du mandat

Les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées siègent jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf remplacement intervenant dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Remplacement

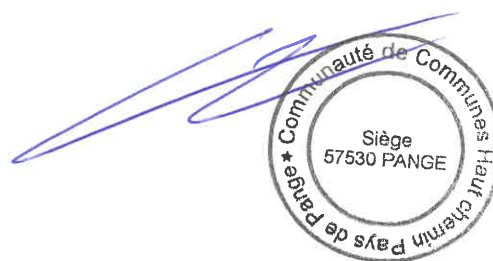
En cas de vacance ou de modification de la désignation par une commune membre, la composition de la commission sera actualisée par arrêté du Président.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché, dans les conditions réglementaires en vigueur et transmis aux maires des communes membres.

Fait à PANGE, le 20 octobre 2026

Le Président,
Roland CHLOUP.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat à la date indiquée sur le cachet de transmission